

Jean Rochat  
Route du Bois 28  
1024 Ecublens

Ecublens, le 01 février 2013

Monsieur le Président  
Germain Schaffner  
Chemin des Clos 101  
1024 Ecublens

Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de la Commission des finances, avec effet immédiat.

Malgré l'excellente ambiance de travail qui y règne, je réalise que je ne dispose pas des compétences nécessaires pour y effectuer mon travail de commissaire à satisfaction.

Recevez, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



Jean Rochat

Copie à : Pascal Favre, Président du groupe PLR



Ecublens VD, le 26.02.2013

Type : Interpellation

Sujet : Politique du logement de la commune d'Ecublens

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs du Conseil et de la Municipalité,

Comme déjà dit rapidement lors du dernier Conseil, je souhaite remercier la Municipalité et ses divers services pour la longue réponse à mon interpellation sur le logement. Comme annoncé aussi, j'ai pris le temps de la lire plus en détails et de prendre en compte ce qui y apparaît. Je relève le fort engagement des services communaux dans le processus d'expulsion et de perte du logement et je les en remercie.

J'aimerais tout d'abord formuler quelques questions quant au texte de la Municipalité...

Cette réponse fait référence au règlement communal pour l'attribution des logements soumis à l'aide à la pierre (logements dits "subventionnés") ; or lors des discussions du préavis pour l'attribution des logements propriété de la commune, il nous a été dit que ce règlement serait revu et corrigé, adapté, en vue de l'arrivée des nouveaux logements subventionnés au chemin de la Forêt. Qu'en est-il de l'avancement à ce sujet? De plus, est-il envisagé d'augmenter notre faible proportion de logements subventionnés (au-delà de ceux du chemin de la Forêt signalés dans la réponse de la Municipalité)? La Municipalité aborde-t-elle de manière proactive cette option avec les propriétaires désireux de construire du logement?

En parlant des plans de quartiers, la réponse de la Municipalité dit qu'il s'agit d'une "opportunité d'acquérir des terrains destinés à la réalisation d'équipements publics". Je ne vois pas très bien le rapport, le plan de quartier serait plutôt un outil pour justement donner plus de poids aux autorités communales dans le développement de constructions sur des terrains n'appartenant pas à la commune.

Après ces questions, j'ai maintenant deux vœux à formuler.

Je constate dans un premier temps que l'Aide Individuelle au Logement apparaît dans cette réponse, mais avec des délais encore flous quand à une prise de contact avec le Canton pour une étude d'opportunité. Mon premier vœu est le suivant : que la mise en œuvre de l'Aide Individuelle au Logement devienne une priorité à Ecublens. En effet, ce système d'aide permet de soulager bien des ménages pour lesquels le loyer représente une trop grande part de dépenses par rapport à leurs revenus. Elle peut faire toute la différence dans des ménages où le moindre franc est le bienvenu en fin de mois, permettant de s'acquitter du loyer et ainsi éloigner le risque de résiliation de bail (et donc d'expulsion) qui découle d'un non-paiement ou d'un paiement en retard. L'AIL est actuellement très bien intégrée au système des aides sociales du canton, au sein également du dispositif du revenu déterminant unifié (RDU) depuis le début de l'année.

Je souhaite aussi déposer un second vœu, celui de demander à la Municipalité de prendre en compte un certain pourcentage minimum de logements d'utilité publique dans tous ses plans de quartier à venir (les logements d'utilité publique sont ici considérés comme ceux qui ne sont pas à pur but de rendement, on peut y inclure les logements à prix coûtants, les logements subventionnés, les appartements protégés, les logements pour étudiants, et globalement les constructions des maîtres d'ouvrage reconnus d'utilité publique). Et par là même, de travailler au maximum avec l'outil du plan de quartier, qui est l'un des seuls moyens pour une commune non propriétaire du terrain d'influencer le type de construction qui y verra le jour.

Pour le reste, je suis heureux de voir que la commune s'intéresse à la question du logement. Mais je ne suis pas satisfait de ce qui se fait, et j'annonce d'ores et déjà la mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil (en fonction des décisions de M. le Président quant à la date précise) d'un postulat demandant à la Municipalité de se prononcer pour une politique du logement plus active. Le développement du postulat vous parviendra en temps voulu, mais l'idée est de pousser à chercher à acquérir davantage de terrains propices aux logements et d'y établir des conventions avec des partenaires immobiliers reconnus d'utilité publique (ceci afin d'éviter la multiplication des logements à but purement spéculatif). La commune est effectivement un tout petit propriétaire de parcelles constructibles et ne bénéficie dès lors que d'une marge de manœuvre restreinte. La Municipalité dit très justement dans sa réponse que la réalisation de logements à loyers abordables doit répondre à une cohérence de mixité sur les terrains à développer. Cette mixité doit exister également au niveau de la commune également ; or à l'heure actuelle il n'y a plus (ou presque plus) de loyers accessibles pour des familles à revenus moyens ou modestes qui cherchent un nouveau logement. Je souhaite voir notre commune s'engager de manière plus active et plus approfondie dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention

Frédéric Hubleur





Ecublens, le 28.02.2013

Type : voeu

Sujet : communications municipales

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de chaque séance du Conseil communal, si nous désirons prendre connaissance des communications municipales avant la séance, nous devons nous rendre sur le site web de la commune d'Ecublens, dans la zone sécurisée (il faut donc retrouver le mot de passe qui nous a été attribué, et qu'il n'est apparemment pas possible de modifier), et télécharger le fichier ad-hoc. Comme nous ne savons pas quand ce document est disponible, il nous faut évidemment effectuer la manoeuvre plusieurs fois, jusqu'à ce que le document soit effectivement disponible.

La situation n'est pas vraiment satisfaisante. Il serait bien plus facile de recevoir le document par courriel. Plusieurs variantes sont possibles, notamment l'envoi par les services municipaux du document PDF comme pièce jointe d'un courriel, ou simplement l'envoi d'un courriel nous indiquant que le document est disponible, éventuellement avec un lien pour un accès direct à la zone sécurisée du site web de la commune.

Je souhaite, par le présent voeu, inciter les services municipaux à mettre en place une telle procédure. Un courriel serait alors envoyé à tous les conseillères et conseillers communaux, peu avant chaque séance du Conseil communal, lorsque le document contenant les communications municipales est disponible. Si nécessaire, d'autres documents utiles à notre travail pourraient également être joints à l'envoi. La solution est simple, ne coûte pratiquement rien (au contraire d'un courrier postal), et prendra un temps négligeable aux services municipaux.

*N. Morel.*  
Nicolas Morel.



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le \_\_\_\_\_

Type :  Postulat    Motion    Amendement

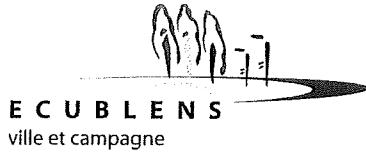
Autre (préciser) ..... VOEU

Sujet :  
Déchetterie

le sousigné émet le vœu qu'on mette un container "plastique mau" à la déchetterie, comme cela se fait à Bussigny, Renens, St Sulpice ou Lausanne p. ex.

Nom, Prénom : DUDT Jean Paul

Signature :



## Philippe POGET

Une figure emblématique de la Commune quittera ses fonctions prochainement. En effet, notre secrétaire municipal, a décidé de faire valoir son droit à la retraite après 34 ans de bons et loyaux services, et ceci avec effet au 31 mars 2013.

C'est le 6 juillet 1953 à Agiez/VD, d'où il est originaire, que Philippe Poget voit le jour.

Marié depuis le 29 août 1980, il est père de deux grands garçons et grand-père d'un petit Valentin qui lui a fait l'honneur de naître le même jour que lui !

Après son apprentissage et un séjour linguistique en Allemagne, Philippe Poget entre au service du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Le 1<sup>er</sup> avril 1979, à l'âge de 26 ans, il débute son activité à la Commune d'Ecublens en qualité de chef de bureau au Greffe municipal. Spécialisé dans la gestion de la police des constructions, Philippe verra passer entre ses mains d'innombrables dossiers, voyant ainsi se développer notre Commune qui aura passé de 7303 habitants en 1979 à plus de 11'500 aujourd'hui.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1988, il est nommé secrétaire municipal-adjoint et, le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il est promu au titre de Secrétaire municipal.

Dès lors, Philippe sera le premier collaborateur de la Municipalité. Il a toujours été apprécié pour la qualité de son travail, sa droiture, sa grande discrétion, ainsi que pour ses qualités humaines.

Chef de service respecté et collègue apprécié, Philippe a la faculté d'être sérieux et rigoureux dans son travail, tout en ayant su garder son côté humain et un sens inné du respect d'autrui.

Et le temps passe, Philippe Poget aspire maintenant à profiter d'une nouvelle étape de sa vie, puisque celle-ci commence à 60 ans dit-on !

Tout d'abord il a envie de souffler un peu !! Ensuite, il se consacrera à sa famille et, toujours en forme, il aura plus de temps pour s'adonner à ses sports favoris, le vélo, le nordic walking, les sports de neige et les randonnées en montagne.

Voici donc une nouvelle étape qui s'annonce, déjà bien remplie, et nous remercions chaleureusement M. Philippe Poget pour son dévouement et son engagement personnel tout au long des 34 années passées au service de la Commune d'Ecublens.

Philippe, tu vas nous manquer, mais nous te souhaitons une longue et heureuse retraite !!!!!